

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Déjà six entreprises veulent exporter dans la Cémac

S-C. ONDO MINKO & J. MADOUA
Libreville/Gabon

TARIFS PRÉFÉRENTIELS.

LE Comité national d'agrément des produits industriels sur le tarif préférentiel Cémac était en conclave, mardi 21 janvier dernier, à la direction générale du Commerce. Cette première rencontre tournait autour des critères d'éligibilité aux tarifs préférentiels favorisant la pénétration des produits gabonais dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac).

Le directeur général du Commerce, Jean-François Yanda, explique: "le but de cette réunion stratégique est de faire en sorte que plusieurs entreprises industrielles gabonaises puissent bénéficier d'une ou-

verture vers d'autres marchés importants." Mieux, cette réunion prépare celle du comité régional prévue en février au Cameroun.

En ligne de mire, créer les conditions nécessaires à l'agrément d'un maximum d'entreprises gabonaises aux tarifs préférentiels de la Cémac, dans l'optique de promouvoir le commerce extérieur, en exportant les produits originaires du Gabon vers la sous-région Cémac. Le comité a examiné les dossiers soumis par six entreprises (Les Acières du Gabon, Pizo Lub, Sogamatec, Sofavin, Chimie Gabon et le Complexe agré-industrie).

" À l'issue des travaux, les entreprises industrielles de notre pays qui ont sollicité cet agrément verront leurs dossiers agréés et transmis au comité régional. L'agrément au tarif



Le DG du Commerce, Jean-François Yanda, dirigeant les travaux de la réunion

préférentiel harmonisé Cémac donne accès aux produits de ces entreprises au vaste mar-

ché de la Cémac ", a indiqué M. Yanda.

La présidence de l'Apec à BGFIBank

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

La présidence de l'Association professionnelle des établissements de crédits (Apec) du Gabon vient d'échoir au directeur général de BGFIBank, Loukoumanou Waïdi. Il a été désigné à la faveur d'une assemblée générale organisée, le vendredi 16 janvier dernier, en présence des dirigeants des différentes structures, membres de cette organisation.

L'Association des professionnels des établissements de crédits est membre du patronat gabonais. A la première vice-présidence de l'organisation, on retrouve désormais l'Union gabonaise de banque (UGB), la deuxième vice-présidence revenant à Alios Finance. Le secrétariat général est confié à la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon (Bicig) et le commissariat aux comptes à

United bank of Africa (UBA). Evoquant le rôle de l'Apec dont l'existence remonte à plusieurs décennies, le nouveau président a rappelé que celui-ci consiste essentiellement à étudier les sujets d'intérêt commun, en plus de défendre les droits de la profession bancaire par rapport au marché. Et Loukoumanou Waïdi de soutenir : " les chantiers prioritaires sont connus. Il s'agit de ceux touchant, évidemment, le secteur bancaire. Il y a, entre autres, l'amélioration des pratiques et du service aux clients." Selon la Commission bancaire d'Afrique centrale (Cobac), au 30 juin 2019, le total agrégé des bilans des banques gabonaises a régressé de 0,3% à 2404,5 milliards de francs, contre 2 412,9 milliards en 2018. Cette baisse est essentiellement liée au repli des dépôts de la clientèle (-0,4% à 2 064,6 milliards de FCFA à la fin juin 2019) et à une baisse des autres postes nets (-22,6%).

Les critères décisifs de l'agrément tarifaire

Jean MADOUA
Libreville/Gabon

Les entreprises qui peuvent prétendre bénéficier de ce tarif préférentiel et obtenir des parts de marché en Afrique centrale doivent être industrielles, émanant des filières de l'artisanat, de l'agriculture, des petites et moyennes entreprises.

Pour prétendre obtenir cet agrément, outre formuler une demande auprès de la direction générale du Commerce, il faut remplir au moins l'un des trois critères.

Le premier est de vendre les produits du cru à l'état brut des règnes animal, végétal ou minéral, et les produits de l'artisanat traditionnel. Deuxième critère : l'incorporation des produits manufacturés, avec un pourcentage minimum de 40 % des ma-



Photo : Jean Madouma/L'Union

Tisanes de Muringa produites au Gabon, éligibles aux tarifs préférentiels Cémac.

tières premières originaires des États membres de la région. Enfin, le critère de valeur ajoutée intérieure qui concerne les produits fabriqués avec des matières premières et matières consom-

mables, et dégageant une valeur ajoutée communautaire minimum de 30 % du prix de revient sorti de l'usine hors taxe. Aussi, ces entreprises doivent-elles bénéficier de l'agrément communautaire Cémac.